QUELQUES CONSEILS POUR BIEN VIVRE LE TRAVAIL À DISTANCE ET/OU SON TÉLÉTRAVAIL

Définir des règles de travail

- O Séparer la zone de travail et la zone de temps libre
- Pendant le temps de travail :Éteindre la télévision, la radio, les flux d'information en continu pour éviter la distraction. Une musique d'ambiance en fond peu sonore peut néanmoins convenir à certains
- Prévoir un ajustement mutuel: une réunion de service à distance, avec vos collaborateurs, permettra à chacun d'exposer son contexte logistique de confinement
- Faire de vraies pauses à heures fixes loin de sa zone de travail ou de son ordinateur. Des micro- pauses toutes les heures (3 à 6minutes : se désaltérer ou boire un café, marcher, fermer les yeux, couper les notifications sonores) peuvent être particulièrement adaptées à la situation de télétravail. Une pause consiste à ne rien faire, ne rien entreprendre.

Planifier ses horaires de travail

- o Commencer et terminer, si possible, sa journée à heures fixes
- O Convenir d'un rythme de travail avec ses collègues
- Accepter que le rythme soit différent de celui du bureau (horaires décalés voire noncontinus)
- O Droit à la déconnexion : ne pas attendre de réponse hors des horaires de travail
- O Verrouiller son ordinateur dès qu'il n'est plus utilisé

Adapter sa communication

- Limiter les échanges de mails : ne répondre que si votre réponse est nécessaire. Pour les concertations, les explications à nuancer : favoriser les appels et les conversations orales par téléphone
- Ne pas transférer tout azimut, chaque message reçu sans vérifier la source, le public ciblé et la pertinence du message
- O Définir des canaux de communication différents selon les types d'échanges : mails, appels téléphoniques, Tchap, visioconférence...
- Organiser des réunions en visioconférence avec partage d'écrans lorsque c'est possible

 Prévoir des temps ludiques entre collaborateurs(café, repas...) en visioconférence, pour maintenir un lien convivial

Concilier vie personnelle et activité professionnelle

- Définir des règles et organiser un planning familial : partager les tâches entre les adultes, notamment à travers un planning de partage des tâches ménagères et de surveillance des enfants
- o Responsabiliser les enfants en définissant des règles, notamment les moments pendant lesquels vous ne devez pas être dérangé(e)
- O Planifier, si possible, la semaine à l'avance (devoirs scolaires, repas, jeux). En Profiter pour faire des activités de groupe (cuisine, arts plastiques, sport, lectures, jeux)

Veiller à son bien-être

- o Accepter de ne pas tout maîtriser dans cette situation exceptionnelle
- O Si possible pratiquer une activité physique tous les 2/3 jours, suivre des podcasts ou des tutoriels, lire, ...
- O Définir des horaires de télévision, radio, réseaux sociaux pour éviter la surinformation
- Appeler ses proches, amis, collègues et partager son expérience. Entretenir des communications et moments ludiques (repas ou soirées sucrées/salées, visio, karaoké, sport et jeux de société en visio...) avec la famille et les amis
- En cas de baisse de moral, faire quelque chose qui réconforte : appeler un proche ou un collègue, essayer une activité nouvelle, éviter le grignotage. L'alcool ne doit pas être un recours en cas de mal-être ou de tristesse.
 Dans toute situation de baisse de moral ou pour d'autres conseils personnalisés, ne pas hésiter à contacter la psychologueclinicienne académique, Arthémis LANCRY par téléphone (0696256147)ou par mail (arthemis.lancry@ac-martinique.fr).
 Celle-ci vous apportera écoute, soutien, appui et conseil en toute confidentialité.